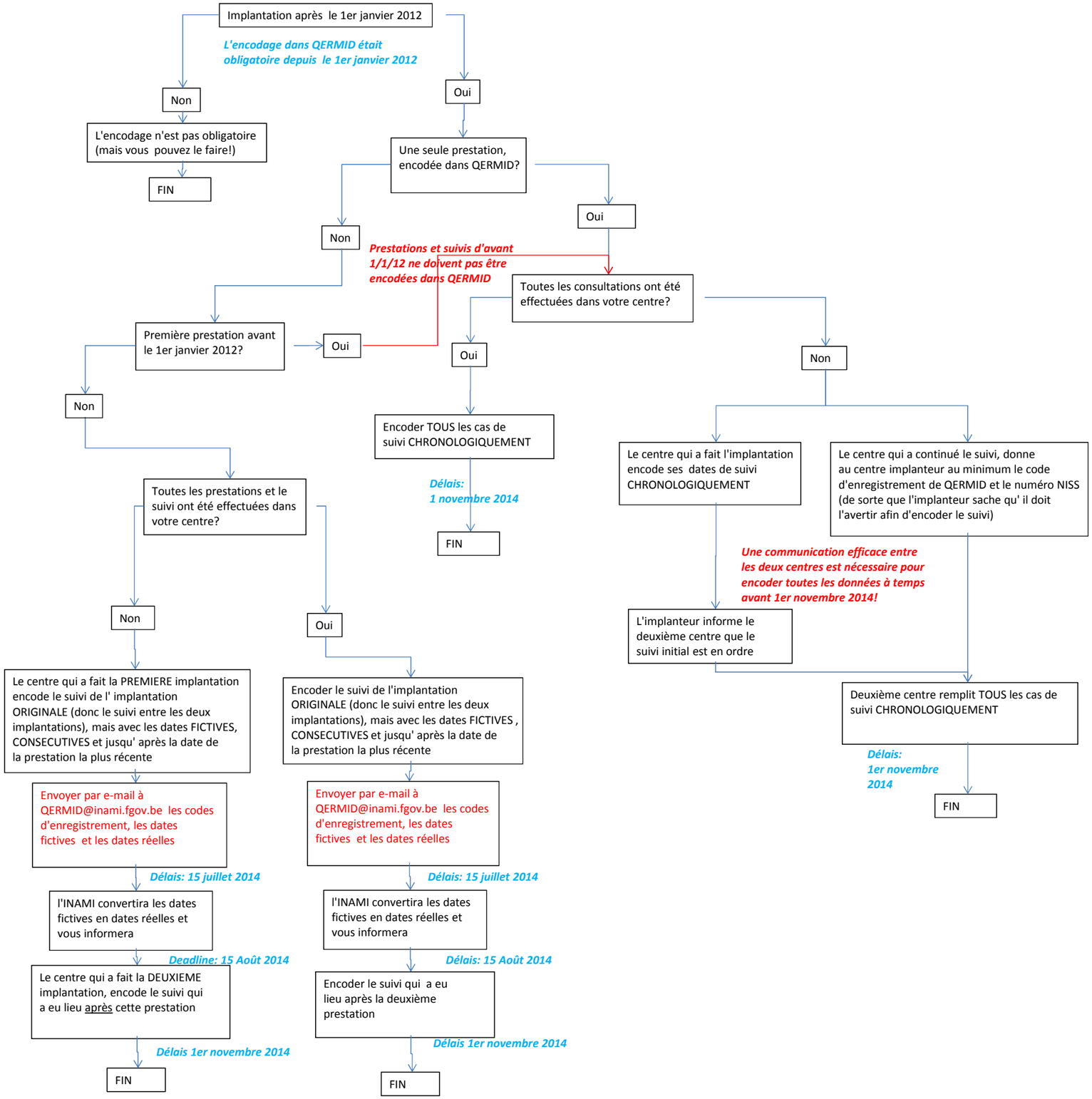
Implantation après le 1er janvier 2012
L'encodage dans QERMID était obligatoire depuis le 1er janvier 2012
Non
L'encodage n'est pas obligatoire (mais vous pouvez le faire!)
FIN
Oui
Une seule prestation, encodée dans QERMID?
Non
Oui
Prestations et suivis d'avant 1/1/12 ne doivent pas être encodées dans QERMID
Toutes les consultations ont été effectuées dans votre centre?
Première prestation avant le 1er janvier 2012?
Oui
Non
Oui
Non
Encoder TOUS les cas de suivi CHRONOLOGIQUEMENT
Délais: 1 novembre 2014
FIN
Le centre qui a fait l'implantation encode ses dates de suivi CHRONOLOGIQUEMENT
Le centre qui a continué le suivi, donne au centre implanteur au minimum le code d'enregistrement de QERMID et le numéro NISS (de sorte que l'implanteur sache qu' il doit l'avertir afin d'encoder le suivi)
Une communication efficace entre les deux centres est nécessaire pour encoder toutes les données à temps avant 1er novembre 2014!
L'implanteur informe le deuxième centre que le suivi initial est en ordre
Deuxième centre remplit TOUS les cas de suivi CHRONOLOGIQUEMENT
Délais: 1er novembre 2014
FIN
Toutes les prestations et le suivi ont été effectuées dans votre centre?
Non
Oui
Le centre qui a fait la PREMIERE implantation encode le suivi de l' implantation ORIGINALE (donc le suivi entre les deux implantations), mais avec les dates FICTIVES, CONSECUTIVES et jusqu' après la date de la prestation la plus récente
Envoyer par e-mail à QERMID@inami.fgov.be les codes d'enregistrement, les dates fictives et les dates réelles
Délais: 15 juillet 2014
l'INAMI convertira les dates fictives en dates réelles et vous informera
Deadline: 15 Août 2014
Le centre qui a fait la DEUXIEME implantation, encode le suivi qui a eu lieu après cette prestation
Délais 1er novembre 2014
FIN
Encoder le suivi de l'implantation ORIGINALE (donc le suivi entre les deux implantations), mais avec les dates FICTIVES , CONSECUTIVES et jusqu' après la date de la prestation la plus récente
Envoyer par e-mail à QERMID@inami.fgov.be les codes d'enregistrement, les dates fictives et les dates réelles
Délais: 15 juillet 2014
l'INAMI convertira les dates fictives en dates réelles et vous informera
Délais: 15 Août 2014
Encoder le suivi qui a eu lieu après la deuxième prestation
Délais 1er novembre 2014
FIN